

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 46-2019-CFVU  
PORTANT SUR SEPT DOSSIERS D'AUTOEVALUATION EN CO-ACCREDITATION**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

- **Master MEEF Encadrement Educatif**
- **Master Gestion des Territoires et Développement Local**
- **Master Archéologie, Sciences pour l'archéologie**
- **Master Géomatique**
- **Master Ethique du soin et Recherche, Philosophie, Médecine, Droit**
- **Licence Sciences Sociales**
- **Licence Professionnelle Développement de projets de Territoires**

Les sept dossiers d'autoévaluation en co-accréditation sont approuvés.  
**(5 abstentions, 18 POUR)**

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 23 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 47-2019-CFVU  
PORTANT SUR LE DOSSIER DE REDACTION ET SUR QUATRE DOSSIERS D'AUTOEVALUATION  
DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES TECHNOLOGIQUES (DUT) DE L'IUT DE BLAGNAC**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu le relevé de décisions du Conseil de l'IUT du 14 mai 2019,

**Délibère**

**Article unique :**

- **Dossier de rédaction de l'IUT de Blagnac**
- **DUT Génie Industriel et Maintenance**
- **DUT Informatique**
- **DUT Réseaux et Télécoms**
- **DUT Carrières Sociales – services à la personne**

Le dossier de rédaction et les quatre dossiers d'autoévaluation des Diplômes Universitaires Technologiques (DUT) de l'IUT de Blagnac sont approuvés.  
**(5 abstentions, 18 POUR)**

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 23 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

## RELEVÉ DE DECISIONS

### DU CONSEIL DE L'IUT

Du 14 mai 2019

#### **1/ Approbation du compte rendu du conseil de l'IUT du 15 octobre 2018**

Le conseil de l'IUT approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte rendu du conseil de l'IUT du 15 octobre 2019.

Votants: 20  
Pour : 18  
Abstentions : 2

#### **2/Evaluation : Licences Professionnelles, DUT et IUT**

Le Conseil de l'IUT approuve à la majorité des membres présents et représentés l'évaluation des licences professionnelles, DUT et IUT.

Votants: 20  
Pour : 19  
Abstention : 1

#### **3/Vacataires et chargés d'enseignement**

Le conseil de l'IUT approuve à l'unanimité la liste des nouveaux vacataires et chargés d'enseignement (28).

Votants : 20  
Pour : 19  
Abstention : 1

#### **4/Budget Rectificatif n°1, exercice 2019**

Le conseil de l'IUT approuve à l'unanimité le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019.

#### **5/Projet Cyber Training – Security Opération Center (CT-SOC)**

Le conseil de l'IUT approuve à la majorité des membres présents et représentés le projet Ct-soc.

Votants : 20  
Pour : 19  
Abstention : 1

Fait à Blagnac le 20 mai 2019

Le Directeur de l'IUT  
Toulouse II Blagnac

Xavier DARAN



**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 48-2019-CFVU  
PORTANT SUR DEUX DOSSIERS D'AUTOEVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES  
DE L'IUT DE BLAGNAC**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu le relevé de décisions du Conseil de l'IUT de Blagnac du 14 mai 2019,

**Délibère**

**Article unique :**

- **Licence professionnelle Maintenance et Technologie : systèmes pluritechniques**
- **Licence professionnelle Métiers des Réseaux Informatique et Télécom parcours RIMS**

Les deux dossiers d'autoévaluation des Licences Professionnelles de l'IUT de Blagnac sont approuvés.  
**(3 abstentions, 21 POUR)**

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### DU CONSEIL DE L'IUT

Du 14 mai 2019

#### **1/ Approbation du compte rendu du conseil de l'IUT du 15 octobre 2018**

Le conseil de l'IUT approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte rendu du conseil de l'IUT du 15 octobre 2019.

Votants: 20  
Pour : 18  
Abstentions : 2

#### **2/ Evaluation : Licences Professionnelles, DUT et IUT**

Le Conseil de l'IUT approuve à la majorité des membres présents et représentés l'évaluation des licences professionnelles, DUT et IUT.

Votants: 20  
Pour : 19  
Abstention : 1

#### **3/ Vacataires et chargés d'enseignement**

Le conseil de l'IUT approuve à l'unanimité la liste des nouveaux vacataires et chargés d'enseignement (28).

Votants : 20  
Pour : 19  
Abstention : 1

#### **4/ Budget Rectificatif n°1, exercice 2019**

Le conseil de l'IUT approuve à l'unanimité le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019.

#### **5/ Projet Cyber Training – Security Opération Center (CT-SOC)**

Le conseil de l'IUT approuve à la majorité des membres présents et représentés le projet Ct-soc.

Votants : 20  
Pour : 19  
Abstention : 1

Fait à Blagnac le 20 mai 2019

Le Directeur de l'IUT  
Toulouse II Blagnac

  
Xavier DARAN



**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 49-2019-CFVU  
PORTANT SUR LE DOSSIER DE REDACTION ET SUR TROIS DOSSIERS D'AUTOEVALUATION DES  
DIPLOMES UNIVERSITAIRES TECHNOLOGIQUES (DUT) DE L'IUT DE FIGEAC**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu le relevé de décisions du CA de l'IUT de Figeac du 20 novembre 2018,

**Délibère**

**Article unique :**

- **Dossier de rédaction de l'IUT de Figeac**
- **DUT Carrières Sociales**
- **DUT Techniques de Commercialisation**
- **DUT Génie Mécanique et Productique**

Le dossier de rédaction et les trois dossiers d'autoévaluation des Diplômes Universitaires Technologiques (DUT) de l'IUT de Figeac sont approuvés.

Les membres de la CFVU ajoutent au vote sur le dossier de rédaction de l'IUT de Figeac, la recommandation à celui-ci de se saisir de la question du harcèlement sexuel et moral, en mettant en place par exemple un.e référent.e sur ces questions.

**(3 abstentions, 21 POUR)**

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 24 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

  
Vincent Simoulin

**CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'IUT de FIGEAC**  
**Du 20 novembre 2018 (15h - 18h00)**  
**Relevé de décisions**

*VU le code de l'éducation, notamment l'article L713-9*

*VU les statuts de l'IUT de Figeac ;*

Considérant le quorum atteint, au vu des membres présents et représentés en début de séance :  
22 membres présents ou représentés (4 procurations) sur 31 sièges occupés.

Président de séance : M. J. Vanporynghe

**Décision n°1 : Vote du budget.**

Le budget 2019, tel que présenté dans le document annexé a été voté à l'unanimité.

**Décision n°2 : Subventions**

Une subvention de 250 euros a été accordée au bureau des étudiants.

18 pour, 4 abstentions, 0 contre

**Décision n°3 : Conventions**

Les conventions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

- Convention LP CFAO avec le lycée de Decazeville.
- Convention LP MPA avec le lycée François Marty.
- Convention EPA Convention AFPI : Formation SST (160 euros)
- Convention IFRASS : reconduite à l'identique des années précédentes.
- Avenant convention CROUS
- Convention GRETA Nord Midi Pyrénées
- Convention association Alhambra

La convention du bachelor en partenariat avec le GRETA du cantal et l'école Sygma a été rejetée à l'unanimité.

**Décision n°3 : Capacités d'accueil**

Les capacités d'accueil suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Génie Mécanique et Productique : 45

Techniques de Commercialisation : 80

Carrières Sociales éducateur spécialisé: 28

Carrières Sociales éducateur animation sociale et socio-culturelle: 28

A Figeac, le 23 novembre 2018

P/Le Président du Conseil de l'IUT



Le Directeur de l'IUT, Xavier PUMIN

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 50-2019-CFVU  
PORTANT SUR LES MODALITES D'ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITE INTERNATIONALE  
DE L'IUT DE FIGEAC**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu le relevé de décisions du CA de l'IUT de Figeac du 20 novembre 2018,  
Vu le compte rendu du comité directeur du 7 janvier 2019,

**Délibère**

**Article unique :**

Les modalités d'attribution de bourses de mobilité internationale de l'IUT de Figeac sont approuvées.  
**(25 POUR)**

**Délibération adoptée à l'unanimité des 25 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin



**CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'IUT de FIGEAC**  
**Du 20 novembre 2018 (15h - 18h00)**  
**Relevé de décisions**

*VU le code de l'éducation, notamment l'article L713-9*

*VU les statuts de l'IUT de Figeac ;*

Considérant le quorum atteint, au vu des membres présents et représentés en début de séance :  
22 membres présents ou représentés (4 procurations) sur 31 sièges occupés.

Président de séance : M. J. Vanporynghe

**Décision n°1 : Vote du budget.**

Le budget 2019, tel que présenté dans le document annexé a été voté à l'unanimité.

**Décision n°2 : Subventions**

Une subvention de 250 euros a été accordée au bureau des étudiants.

18 pour, 4 abstentions, 0 contre

**Décision n°3 : Conventions**

Les conventions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

- Convention LP CFAO avec le lycée de Decazeville.
- Convention LP MPA avec le lycée François Marty.
- Convention EPA Convention AFPI : Formation SST (160 euros)
- Convention IFRASS : reconduite à l'identique des années précédentes.
- Avenant convention CROUS
- Convention GRETA Nord Midi Pyrénées
- Convention association Alhambra

La convention du bachelor en partenariat avec le GRETA du cantal et l'école Sygma a été rejetée à l'unanimité.

**Décision n°3 : Capacités d'accueil**

Les capacités d'accueil suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Génie Mécanique et Productique : 45

Techniques de Commercialisation : 80

Carrières Sociales éducateur spécialisé: 28

Carrières Sociales éducateur animation sociale et socio-culturelle: 28

A Figeac, le 23 novembre 2018

P/Le Président du Conseil de l'IUT



Le Directeur de l'IUT, Xavier PUMIN



Figeac, le jeudi 10 janvier 2019

Présents : C. Fryon-Cance, S. Cazeaux, X. Pumin

Excusés : T. Chausse, M. Cheikh, C. Dansac

Invités : V. Maury, M. Carletti, J-C. Stalla

Compte rendu du comité directeur du 7 janvier 2019 :

• **Bourses à la mobilité :**

En Conseil d'IUT, 6 000 euros ont été rendus disponibles pour la mobilité internationale sous réserve que 10 étudiants soient inscrits en DU.

Avaient été validées en CODIR des modalités d'attribution (bourse accessible à tous les étudiants sans distinction). Les étudiants qui sollicitent une bourse devaient présenter un dossier.

Les bourses étant à destination des étudiants pour une mobilité de stage uniquement, Sophie CAZEAUX a souhaité que l'on revoie ces modalités pour les étendre à toute mobilité.

Marc Carletti a présenté un document de synthèse sur les aides existantes dont peuvent bénéficier nos étudiants.

Le comité directeur décide que cette aide sera attribuée en priorité aux étudiants en mobilité internationale pour un stage et qui ne peuvent bénéficier d'aucune autre aide prévue dans le cadre des programmes existants (ERASMUS+, bourse AMI, bourse régionale de mobilité...). Il est également décidé que l'aide peut être attribuée de manière exceptionnelle à d'autres étudiants en fonction des cas particuliers étudiés en commission.

Le montant de l'aide est variable selon les destinations et les conditions d'accueil des stagiaires (stage gratifié ou non gratifié par exemple), et son montant peut varier de 300 à 500 euros, dans la limite du budget voté en CA.

• **Calendrier Parcoursup :**

- Vœux des familles du 22 janvier au 14 mars.
- Début avril, on aura la main pour intégrer les coefficients d'analyse (critères de pondération) des candidatures.
- A partir du 3 avril, possibilité d'étude des dossiers de candidature.
- 6 au 15 avril, étude des dossiers par département.
- 6 et 7 mai : épreuves écrites et orales de recrutement en CS, soit le jour de la reprise après les vacances. Les sélections doivent donc être effectuées et transmises autour du 15 avril maximum pour disposer du temps nécessaire à l'envoi des convocations (avant les vacances).
- 15 mai : réponses aux familles.

Date de jury (définition des critères de recrutement) : **12 Mars à 14 h.**

• **Information du directeur**

Le 18 janvier, le Directeur se rend à une réunion à Créteil sur l'évaluation des IUT, les modalités et le calendrier ayant changé depuis les précédentes évaluations.

Tout le dossier doit être validé dans les instances de l'IUT et de l'université avant les vacances d'été : le dossier devra donc être complet pour le 19 avril).

Le 10 janvier, au lycée Champollion auront lieu les « immersions croisées », dispositif du rectorat dans le cadre de du passage -3, +3. Les collègues des départements sont invités à participer : S. Cazeaux, X. Pumin seront présents. Il serait intéressant qu'un collègue de Carrières sociales et de GMP se joignent à eux.

- **Conseil d'IUT du 24 janvier :**

Le comité directeur a discuté des points à aborder lors de ce conseil :

- Point fonctionnement du FABLAB.
- Point AG ADUT et DUT 180.
- La taxe d'apprentissage.
- Politique de développement de l'alternance.
- Information des départements (thèmes à présenter : organisation « journée entrepreneuriat », « diplôme d'Etudiant Entrepreneur », autres ?) : à confirmer

Les collègues peuvent également solliciter la direction pour ajouter des points qui leur semblent important à discuter en CA.

- **Les assistants prévention :**

Après prise de renseignement auprès de l'université, les collègues enseignants peuvent également candidater à cette fonction : les modalités de candidatures, définies dans le précédent comité directeur sont donc élargies aux collègues enseignants de l'IUT.

La lettre de candidature / motivation doit être adressée au directeur d'ici le 18 janvier 2019.

Le directeur informe les membres du CODIR de sa décision de ne pas nommer P. Lacaze aux fonctions d'Assistant de Prévention (en réponse à son mail du 13/12 au sujet des AP).

- **Sauveteurs Secouristes au travail :**

J.C. Stalla alerte le comité directeur sur le nombre insuffisant de sauveteurs secouristes au travail (SST) : tous les collègues SST avaient démissionné massivement l'an passé.

Un appel est donc fait aux collègues qui souhaiteraient suivre cette formation : qu'ils se fassent connaître auprès de J.C. Stalla.

Le Directeur de l'IUT



X. PUMIN

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 51-2019-CFVU  
PORTANT SUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX FOYERS ETUDIANTS  
ET AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu le comité de pilotage de la MIE du 19 avril 2019,

**Délibère**

**Article 1 :**

L'aide au fonctionnement accordée aux 10 foyers cités en annexe sous forme d'une subvention d'un montant de huit cent euros (800 €) par foyer est approuvée.  
**(27 POUR)**

**Article 2 :**

L'aide au fonctionnement accordée aux 30 associations sous forme d'une subvention d'un montant de cent cinquante euros (150 €) par association est approuvée.  
**(27 POUR)**

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

Objet : Proposition de validation de l'aide au fonctionnement des foyers et des associations : 800 € par foyer et 150 € par association

Toulouse, le 19 avril 2019

**Liste des foyers étudiants subventionnés à hauteur de 800 euros : 10**

- Foyer La Peña *Département Etudes hispaniques et hispano-américaines UFR LLCE*
- Foyer Langues Etrangères *Section Langues étrangères UFR LLCE*
- Foyer Anglais *Département Etudes du monde anglophone UFR LLCE*
- Foyer Etoupsy *UFR Psychologie*
- Foyer Histoire *UFR HAA*
- Foyer Lettres *UFR LPM*
- Foyer La Kazba *UFR SES*
- Foyer du SUAPS
- Foyer-BDE ESAV
- EIMA *Eramus International Mirail Association*

**Liste des associations étudiantes subventionnées à hauteur de 150 euros : 30**

- L'Agitée
- Zic en Fac
- APAREA
- PERIPLES
- Tempus Historiae
- OKIN
- OSCA
- Le tri sera top
- PSYCH'OSEZ
- Dé à une Face
- Echos Solidaires
- Sémélé
- Jules et Julies
- Miraillement Grand
- TROLL
- ACT
- L'Alouette
- L'Ecran
- L'Amap du Mirail
- Mirabili'art
- ATOUPAS
- OSET
- ARR
- Retser 31
- Répliques
- Toulouse-Bonn
- I Chiassosi
- Les Sœurs Fatales
- Les Anachroniques
- Universcènes

**-Montant total attribué : 12500 euros**

PROPOSITIONS du Comité de Pilotage Maison des Initiatives Etudiantes du 19 avril 2019

Chaque association citée pourra percevoir cette aide au fonctionnement, à condition qu'un bilan financier et moral 2017-2018, ait été fourni au préalable au service de la Division de la Vie Etudiante.

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 52-2019-CFVU  
PORTANT SUR LE CALENDRIER DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES  
D'EXAMENS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le calendrier de traitement des demandes de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2019-2020 cité en annexe est approuvé.  
**(27 POUR)**

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

**D.I.V.E.**

Rose-Mary EXPERT

*Responsable Administrative de la DIVE*

☎ : 05.61.50.40.96

**Pôle des Etudiants en situation de Handicap**

Rosane HENRI

☎ : 05.61.50.41.62

Bernadette BELTRAN

☎ : 05.61.50.40.68

Nora MAZARI

☎ : 05.61.50.45.80

## CALENDRIER DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019/2020

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2019/2020 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable au titre de l'année universitaire en cours. La demande de mesures particulières d'examens est à renouveler chaque année universitaire.

	<b>1<sup>ère</sup> session</b>		<b>2<sup>ème</sup> session</b>
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>nd</sup> semestre</b>	
<b>Date butoir</b>	15 novembre 2019	6 mars 2020	30 avril 2020
<b>A noter</b>	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 <sup>nd</sup> semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour la 2 <sup>ème</sup> session.	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 53-2019-CFVU (RECTIFIEE)  
PORTANT SUR LES PROJETS ETUDIANTS FSDIE 2018/2019 DEUXIEME SESSION  
DE LA COMMISSION FSDIE DU 4 JUIN 2019**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

**Délibère**

**Article unique :**

Les 17 projets étudiants FSDIE 2018-2019 deuxième session d'un montant total 27 178.93 € cités en annexe sont approuvés.

**(24 POUR)**

**Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin



## FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2ème session 2018-2019

		17			
Nombre de projets :			31 398,33€		
Nombre de projets acceptés :			27 178,93€		
Date commission FSDIE-Projets restreinte : 28 mai 2019					
Date commission FSDIE-Projets plénière : 4 juin 2019					
NOI	CLASS.	DESCRIPTIF	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCEPTÉ	REMARQUES
Projet 1 Ariane BOUSQUET (DUT GIM IUT Bagnac)	Participation à l'Europ'Raid (citoyenneté, solidarité)	<p>Objectif : Participation à l'Europ'Raid, un tour d'Europe en voiture de type 205 chez Peugeot.</p> <p>Description : L'Europ'Raid est un tour d'Europe culturel et solidaire de 10000 kilomètres à travers 20 pays en 22 jours. Les équipages redécouvrent l'Europe tout en réalisant des actions solidaires. Chaque équipage a pour mission d'acheminer 70 kg de matériel scolaire ou sportif dans une école isolée d'Europe de l'Est.</p> <p>Subventions pour : Inscription au Raid</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Exposition photos Campus UT2J (lieux à définir : MIE, Centre de ressources), IUT de Bagnac.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Du 27 juillet au 18 août 2019, massage dans 22 pays européens (contenu descriptif détaillé).</p>	2 700,00€	2 700,00€	Audition en Commission en Plénière.
Projet 2 Association APAREA (L3 Histoire de l'Art-Archéologie)	Projets année universitaire (archéologie, citoyenneté)	<p>Objectif : Promouvoir l'archéologie et ses enjeux auprès des étudiants et d'un large public, via des ateliers, des conférences et des interventions scolaires.</p> <p>Description : -Intervention en milieu scolaire : écoles / collèges. -Organisation d'ateliers sur le campus universitaire pour la Semaine de l'Antiquité. -Mise en place d'un festival en partenariat avec le CERAC. -Cafés-archives au foyer Olympe de Gouges. -Distribution du bulletin BAPAREA lors des différentes manifestations organisées par l'association.</p> <p>Subventions pour : Transports SNCF. Frais de port envoi panneaux pédagogiques, impression et création BAPAREA.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Distribution du bulletin BAPAREA-campus UT2J à la rentrée universitaire en septembre 2019. Exposition Archéo-Sosiane en collaboration avec l'université Paris 1 se déroulant avril 2020.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Présentation exposition Archéo-Sosiane ville de Toulouse, date à définir courant 2020.</p>	1 388,00€	1 388,00€	Audition en Commission en Plénière.
Projet 3 Ariane Papillon (M2 Réalisation Audiovisuelle ENSAV)	L'Etrangère (court-métrage)	<p>Objectif : L'Etrangère est un court-métrage d'animation qui interroge les usages des nouvelles technologies, en particulier de la vidéo-surveillance. Il questionne les délices de notre société qui aspire à la transparence absolue, la sécurité totale, le risque zéro. L'objectif du film est de faire réfléchir le spectateur à ses propres pratiques de flâneur, filmé.</p> <p>Description : Lou, 15 ans, est née dans une communauté fermée, dans un village où tout est filmé, partout, tout le temps. Elle a appris à abandonner toute intimité au profit de la transparence totale, au profit du collectif, car cette communauté est auto-gérée et horizontale. Mais l'amère d'une étrangère va la pousser à déconstruire tout ce qu'on lui a appris...</p> <p>Subventions pour : Location minibus, location utilitaire, transports SNCF ou covoiturage, frais d'essence.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Première projection à l'ENSAV en octobre 2019. Projection à l'UT2J avec exposition des photos de tournage en novembre 2019.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Projection au théâtre Kantor, ENS de Lyon avec exposition en décembre 2019. Projection établissements scolaires Angers de janvier à mars 2020. Commission travaux scolaires de janvier à décembre 2020.</p>	2 621,41€	2 621,41€	Audition en Commission en Plénière.

<p>Projet 4</p> <p><b>Association Organisation des Étudiants de l'Université de Foix (OEUF)</b></p> <p>Léa Blumski</p> <p>(M2 Tourisme et développement ISTH4)</p>	<p>Semaine de l'étudiant (Festival sport, culture)</p>	<p><b>Objectif</b> : L'association étudiante OEUF veut faire connaître aux nouveaux étudiants le territoire de l'Avègne sur lequel le Centre Universitaire est implanté, et elle souhaite créer du lien entre étudiants. L'OEUF a pour objectif de contribuer à une dynamisation de Foix par l'intermédiaire de la vie étudiante en créant des événements ouverts à tous.</p> <p><b>Description</b> : Événements prévus sur deux semaines en Avègne et au Centre Universitaire Robert Naudel de Foix. Lors de ces deux semaines activités sportives, ateliers théâtre, sorties culturelles et une soirée concert de clôture seront misés en place.</p> <p><b>Subventions pour</b> : Visite rivière souterraine de Labouiche.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus</b> : Activités sportives, culturelles ; tournois sportifs ; et concert : Centre Universitaire Robert Naudel de Foix du 2 au 13 octobre 2019.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus</b> : Activités sportives et culturelles : Ville de Foix et ses alentours (Olu, Tarascon-sur-Avègne, Mas d'Azil...)</p>	<p>225,00€</p>	<p>225,00€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>
<p>Projet 5</p> <p>Salomé Clandi (M1 MEEF Arts-Plastiques)</p>	<p>Apprenteur à quatre mains [art]</p>	<p><b>Description</b> : Ce projet a pour but de peindre de modèles vivants, de modèles mouvants, étudiants du supas en art du cirque afin d'en faire ressortir des personnalités en mouvement et d'en faire une fresque peinte.</p> <p><b>Subventions pour</b> : Achat matériels de peinture : toiles, encres, pigments, pastels, pinceaux, bloc toile, fixatif, vernis, peinture acrylique.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus</b> : Exposition à la BUC et au Centre de ressources Olympe de Gouges courant octobre 2019.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus</b> : Exposition au Canal Sud à Toulouse en 2020 (date à définir)</p> <p>Exposition au Vélpe à Saint-Cyprien et au centre social de Bagetelle ou Empalot en 2020 (date à définir)</p>	<p>2 813,00€</p>	<p>2 813,00€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>
<p>Projet 6</p> <p>Clémentine Petit (DU Arts du Spectacle)</p>	<p>Récréation / Avignon [art, danse]</p>	<p><b>Objectif</b> : Permettre aux étudiants d'amener cette création en-dehors de la région, élargir l'expérience Avignon (un public varié), assister à des spectacles professionnels, retravailler le pièce, répéter dans de nouveaux lieux, visibilité pour l'UT2J, pérennisation du projet CAP Ici</p> <p><b>Description</b> : Spectacle de danse, théâtre et vidéo de 45 minutes, créé lors de l'année universitaire 2018 / 2019, mise en scène par Steven Nicolis étudiant en M1 Recherche Théâtre, avec des étudiants de l'UT2J, toute discipline confondue. Spectacle qui traite de la question du harcèlement scolaire et des rapports de force dominant / dominé qui se tissent au sein d'un groupe d'élèves.</p> <p><b>Subvention pour</b> : Costumes, accessoires, location minibus, Essence, péage, frais de communication, catering.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus</b> : Résidence à La Fabrique du 20 au 23 Juin 2019.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus</b> : Du 2 au 12 Juillet 2019 à Avignon. Semaine de l'Étudiant octobre 2019. Festival A Corps courant 2020 à Poitiers.</p>	<p>2 959,01€</p>	<p>2 059,01€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>
<p>Projet 7</p> <p><b>Association OSET</b></p> <p>Adèle GIRAUD (L3 Musicologie)</p>	<p>"Viva Espana" [musique]</p>	<p><b>Objectif</b> : Le projet de l'orchestre symphonique des étudiants de Toulouse fédère des étudiants de différents établissements, filières et nationalités autour d'une passion commune. Les musiciens ainsi réunis développent leur capacité de concentration et créature. L'intervention de professionnels de la musique expérimentés (chefs d'orchestres, solistes), est une chance pour progresser, bénéficier d'un environnement de travail de qualité, et s'ouvrir à de nouveaux horizons.</p> <p><b>Description</b> : Pour le premier semestre symphonique de la saison 2019/2020, l'OSET traverse les Pyrénées pour rejoindre la Péninsule Ibérique. Placé sous la direction du chef invité Jean-Guy Olive, l'Orchestre fête ses 80 ans de la fin de la guerre d'Espagne avec des compositeurs espagnols du XXème siècle comme Joachim Turina et ses Danzas Fantásticas ou Isaac Albéniz. Au second semestre, le 2 février 2020 l'Orchestre finira son traditionnel Concert des Pianistes à l'Auditorium Saint-Pierre des Cuisines.</p> <p><b>Subvention pour</b> : Programmes, cahiers, location d'instruments, location de partitions, SACEM, Mise en lumière, Transport matériel, Photographie.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus</b> : Grande Salle MIE le 30 Janvier 2020.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus</b> : Amphithéâtre Miché Despax - UT1 le 23 novembre 2019. La Halle aux Grains, 28 novembre 2019. Auditorium Saint-Pierre-des-Cuisines, 3 février 2019.</p>	<p>3 187,00€</p>	<p>3 187,00€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>

<p>Projet 8</p> <p><b>Association L'Agitée</b></p> <p>Emilie Arnaud (Maître 1 d'écriture Dramatique et Création scénique)</p>	<p>Le Printemps Etudiant Hors-série #2 (festival : concert, danse, cirque, théâtre)</p>	<p>Objectif : Rendre la culture accessible aux étudiants, en les mettant en lumière ou aux premières loges ; permettre aux artistes étudiants de se produire sur scène ; proposer des événements gratuits ou très accessibles dans une logique de démonstration culturelle ; fédérer la communauté étudiante autour de la culture.</p> <p>Description : Pour son deuxième événement de rentrée, L'Agitée souhaite réorganiser un hors-série du festival Le Printemps Etudiant. Ouvert à tous les étudiants et au grand public, ils souhaitent planifier deux soirées, une sur les allées Jules Guesde, en plein air, gratuite et programmant des artistes étudiants de la région toulousaine - et une soirée concert à la salle Le CAP, à moindre coût pour les étudiants, et mettant en avant, en première partie, un groupe d'étudiants.</p> <p>En plus des concerts, seraient potentiellement présents de la danse, du cirque, ou du théâtre de rue, une ou plusieurs expositions(s) portée(s) par des artistes Etudiants, et un stand de vente.</p> <p>Subvention pour : Catering, affiches, stickers, pin's, Magiés, badges et tour de cou bénévoles, matériel décoration.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Buffet musical en partenariat avec le Social Truck de l'AFEV sur le Campus UT2J.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Soirée musique allées Jules Guesde devant l'UTMIP le Mardi 15 octobre 2019, dans le cadre de la Semaine de l'étudiant. Soirée concert, salle Le Cap-Université Paul Sabatier, samedi 19 octobre 2019.</p> <p>Objectif : Proposition d'un objet filmique particulier dans un décor naturel hors norme. Mise en place de ciné-concert avec le groupe composant la bande originale. Proposition d'une série photographique mettant en scène les montages des Bardemas et leur évasion.</p> <p>Description : Alberto Le Désert est un projet de film dont l'action se situe dans le désert des Bardemas Reales mettant en scène un scolar de Jesus, un extra-terrestre et un groupe de noisecore. Le projet est de réaliser un objet hypnotique et sec sur fond de musique électronique et saturée. Le film embrasse la thématique de la découverte de soi et de l'autre - notamment avec l'arrivée de l'extraterrestre dans ce désert - mais traite aussi de la question de l'acceptation et de la tolérance.</p> <p>Subvention pour : Hébergement, Déplacement, catering, location boîtier photo, impression photos, inscription festivals</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Proposition de projection à la MIE de l'UT2J et à l'ENSAY début 2020 (date à définir). Proposition d'expositions photos à la MIE de l'UT2J et à l'ENSAY début 2020 (date à définir). Proposition de collaboration avec l'association étudiante L'Ecran début 2020.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Projets estives du printemps infirmité de La Bête Rousse (été 2020). Festival l'Ipoteca courant 2020.</p>	<p>2 674,61€</p> <p>1 214,91€</p> <p>Audition en Commission on Plénière.</p>
<p>Projet 9</p> <p>Arthur VIGUIER (DURCA Parcours Réalisation - ENSAV)</p>	<p>Alberto Le Désert (court-métrage)</p>	<p>Objectif : Conserver et mettre en valeur le patrimoine patrimonial / Aider les néophytes à accéder au jeu de rôle / Fournir aux auteurs, concepteurs des ressources pour leur création de jeu.</p> <p>Description : Le projet de ludothèque universitaire part à l'origine d'une volonté de reconnecter la pratique du jeu de rôle à son public historique - les étudiants. La présence de cette ludothèque dans une faculté de lettres, langue, art, et sciences humaines et sociales permet la mise en place d'un double axe correspondant aux objectifs de D3 à une "face" : d'un côté la promotion et la diffusion du jeu de rôle à un plus large public et de l'autre le soutien aux créateurs et joueurs du jeu de rôle. La ludothèque endosse par conséquent une mission de médiation classique et permet de créer une passerelle entre le jeu de rôle et les étudiants.</p> <p>Subvention pour : Achat d'une bibliothèque ; aménagement du bureau / Achat d'une bandonole.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Tous les mercredis après-midi à la MIE en AC 122.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : </p>	<p>2 420,00€</p> <p>2 420,00€</p> <p>Audition en Commission on Plénière.</p>
<p>Projet 10</p> <p><b>Association D3 à uno face</b></p> <p>Julien Basque (L2 Lettres et Art)</p>	<p>Ludothèque Universitaire (solitaires)</p>	<p>Objectif : Proposer au spectateur un tableau, un instantané du personnage à une étape difficile de son existence. Survoilé par le spectre de la solitude, le film s'attache à la torde de toutes les manières pour lui faire tous les visages. On donne à voir une réalité où les paroles du protagoniste ne trouvent écoute qu'après d'énormes muettes.</p> <p>Description : Voici l'histoire désenchantée d'un quadragénaire entre deux âges qui se prête aux réflexes de son existence. A mi-chemin entre l'impudence et la déspolation, il attend les sermons amnésés de sa vie, sans laisser de place aux souvenirs. Deux âges se partagent ces instants : un chien et un homme, Nadir. Tous deux se laissent porter et l'accompagneront à travers l'absurdité de cette aventure perdue d'avance.</p> <p>Subvention pour : Maquillage, location micro, consommables, magnétophone, costumes, accessoires, diffusion festivals, affiches.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Projection film ENSAV, MIE, LA FABRIQUE à partir d'octobre 2019.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Tournage à Tarbes : fin Juin 2019. Diffusion divers festivals du cinéma fin 2019 et début 2020.</p>	<p>213,00€</p> <p>213,00€</p> <p>Projet entré dans la Commission Resourcée.</p>
<p>Projet 11</p> <p>Tom Vives (DURCA Réalisation ENSAV)</p>	<p>COMMENT J'AI RENCONTRE KADER (court-métrage)</p>	<p>Objectif : Proposer au spectateur un tableau, un instantané du personnage à une étape difficile de son existence. Survoilé par le spectre de la solitude, le film s'attache à la torde de toutes les manières pour lui faire tous les visages. On donne à voir une réalité où les paroles du protagoniste ne trouvent écoute qu'après d'énormes muettes.</p> <p>Description : Voici l'histoire désenchantée d'un quadragénaire entre deux âges qui se prête aux réflexes de son existence. A mi-chemin entre l'impudence et la déspolation, il attend les sermons amnésés de sa vie, sans laisser de place aux souvenirs. Deux âges se partagent ces instants : un chien et un homme, Nadir. Tous deux se laissent porter et l'accompagneront à travers l'absurdité de cette aventure perdue d'avance.</p> <p>Subvention pour : Maquillage, location micro, consommables, magnétophone, costumes, accessoires, diffusion festivals, affiches.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Projection film ENSAV, MIE, LA FABRIQUE à partir d'octobre 2019.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Tournage à Tarbes : fin Juin 2019. Diffusion divers festivals du cinéma fin 2019 et début 2020.</p>	<p>604,42€</p> <p>604,42€</p> <p>Audition en Commission on Plénière.</p>

<p>Projet 12</p> <p><b>Association Répiliques</b></p> <p>Antoine Moreau (Licence Sciences du Langage)</p>	<p>L'insaisissable (théâtre)</p>	<p>Objectif : Ce projet a pour vocation de donner accès aux étudiants de l'UTJ2, à la pratique du théâtre via des ateliers dans le but de monter une pièce pour la fin de l'année universitaire.</p> <p>Description : Suite à la réalisation de la pièce " Sale-hu que les boueux rosalent à l'hiver ", Répliques a décidé de renouveler la démarche prise durant l'année 2018-2019 à savoir faire appel à une ancienne étudiante de l'université et membre de l'association pour l'écriture de la pièce. La pièce sera cette année écrite par Clotilde Roquette et portera sur des sujets tels que la jeunesse, la nostalgie, les amitiés mais aussi le mythe de la masculinité et le suicide.</p> <p>Subvention pour : Costumes, communication, déplacement, matériel administratif.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Ateliers hebdomadaires à la MIE tout au long de l'année universitaire. Représentation à La Fabrique entre avril et juin 2020.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Représentation à la MAC Chapou étou à la résidence Olympe de Gouges du CROUS fin 2019. Participation au festival Actheia à Abri fin 2019.</p>	<p>1 769,40€</p>	<p>Projet ajourné dès la Commission Restreinte.</p>
<p>Projet 13</p> <p><b>Association RETSER</b></p> <p>Bruno Leclerc (Master 1 d'Anthropologie sociale et historique)</p>	<p>Ancrage et développement des projets du RETSER (solidarité)</p>	<p>Objectif : Permettre aux exilés d'apprendre la langue française pour faciliter leur intégration. Créer du lien social à travers divers espaces de rencontre. Déconstruire les préjugés à travers des actions de sensibilisation. Offrir la possibilité aux étudiant-es de s'engager dans un projet solidaire.</p> <p>Description : Multiplication et amélioration des cours de français. Travail de sensibilisation des toulousain-es à la question de l'accueil : animation de projections-débats, tenue de stands. Création d'espaces de rencontre toulousain-es / exilés-es : potager du monde et repas partagés, initiations culturelles (dances, théâtre).</p> <p>Subvention pour : Achat livres de FLE, encenseuse son, repas partagés, location jardin partagé, matériel jardin.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Permanence d'information hebdomadaire à la MIE, tout au long de l'année. Café des langues à la MIE, au CRL ou dans un foyer étudiant une fois par mois, tout au long de l'année. Stand de sensibilisation et de recrutement sous la Canopée : une fois par trimestre. Projection de films et animations de conférences-débats MIE, Centres de ressources, Foyers fin 2019. Un cours de français hebdomadaire sur le campus UTJ2, lieu à définir tout au long de l'année.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Soutien scolaire cours de français le mercredi soir à la Maison des associations Roseraie. Cours de danse le mercredi et le jeudi soir, de théâtre le lundi soir au centre culturel Henri Desbais. Sorties culturelles : spectacle de théâtre, cinéma, musées et concerts.</p>	<p>2 570,00€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>
<p>Projet 14</p> <p>Mathilde Liffraud (M2 Musicologie)</p>	<p>Chœur Etudiant de Toulouse - Programmes Fauré : sacré et profane (musique, chant)</p>	<p>Objectif : Valoriser la musique chorale par les étudiants, pour les étudiants tout en leur ouvrant les portes de lieux culturels vers lesquels ils ne se tourneraient pas forcément. Rendre accessible un nouvel horizon culturel aux étudiants toulousains en complétant l'offre d'écoute et de pratique de la musique classique déjà existante.</p> <p>Description : Projection d'un nouveau programme veillant les formes et mettant à l'honneur tous les talents du chœur : le son d'ensemble (lutti), les talents de certains solistes du chœur, et des chanteuses ayant récemment rejoint le chœur. Programme prévu pour le mois de janvier 2020 au sein des universités Toulouse-Jean Jaurès à La Fabrique et Toulouse 1 Capitole à l'Espace Culturel.</p> <p>Subvention pour : Location piano.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Concert à La Fabrique UTJ2, Janvier 2020.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Concert à l'Espace Culturel UT1 Capitole, Janvier 2020.</p>	<p>550,00€</p>	<p>Projet entériné dès la Commission Restreinte.</p>
<p>Projet 15</p> <p>Margot Clavel (DURCA ENSAV)</p>	<p>JULIUS ET ROMÉA (court-métrage)</p>	<p>Objectif : Le temps du film est là pour représenter un moment instable de la vie des personnages, où les passions naissent et meurent pour devenir autre chose de plus fort, abritées par un lieu chargé du passage sur terre d'êtres humains eux aussi " trop bizarres pour vivre et trop rares pour mourir " (Lilas Veigas Favano).</p> <p>Description : Julius et Roméa. Frère et sœur autoproclamés. Trop différents du monde pour que le monde les adopte. S'ils sont ensemble ils n'ont besoin de rien d'autre. Roméa collectionne les carottes, Julius écoute les oiseaux. Dans leur refuge, ils jouent à la vie, qu'ils se sont inventés, inadaptés, incapables de se débrouiller tout seuls, c'est par le jeu qu'ils subsistent.</p> <p>Subvention pour : Déplacements, catering, décors, consommables, accessoires, maquillage, papeterie, diffusion festival, imprévus.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Projection film ENSAV, MIE, LA FABRIQUE à partir d'octobre 2019.</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Projetage du film à Saint-Clément de Gers, du 24 au 30 Juin 2019. Diffusion divers festivals du cinéma fin 2019 et début 2020.</p>	<p>1 543,00€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>

<p>Projet 16</p> <p>Lucie Peaboto (Master Création Cinématographique ENSAV)</p>	<p>SAUVAGES (court-métrage)</p>	<p><b>Objectif :</b> Réalisation du court-métrage SAUVAGES.</p> <p><b>Description :</b> Dans les hauteurs qui surplombent les montagnes alpines, une station d'hiver désaffectée abrite le tournage d'un film. La comédienne principale, arrivant sur le plateau, sera reçue étrangement par l'équipe qui semble sous l'empire du réalisateur...</p> <p><b>Subvention pour :</b> Catering, location costumes, colis postal, déjeuners, consommables, location matériel, support de communication.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Projection film ENSAV, MIE, LA FABRIQUE à partir d'octobre 2019</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Diffusion dans salles de cinéma walloniennes fin 2019 et début 2020. Diffusion divers festivals du cinéma fin 2019 et début 2020.</p> <p><b>Objectif :</b> Réduire les déchets en donnant une nouvelle vie aux objets destinés à être jetés. Permettre aux étudiants d'équiper leurs logements à faible coût. Proposer des ateliers de réparation et création à base de récup', réduire les déchets sauvages, notamment en période de démantèlement étudiant.</p> <p><b>Description :</b> Cette ressourçerie cherche à réduire les déchets sur le campus UT2J, grâce au réemploi et à la réutilisation, afin de donner une nouvelle vie aux objets destinés à être jetés. Pour cela ils collectent, valorisent et revendent à petits prix tous types de biens (meubles, électroménager, textiles, vaisselle,...) pour qu'ils puissent resservir aux nouveaux étudiants. Les ateliers de réparation et fabrication à base de récup' ont pour objectif le partage de savoir-faire et le changement des modes de consommation. Cela permet également de faciliter les conditions de vie étudiante, notamment en terme de précarité financière et d'automatisation.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Outils vélo, atelier couture, outils bureau.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Ateliers dans le local mis à disposition à côté de la MDR trois jours par semaine. Ateliers mis en place entre midi et deux sur des stands sous la Canopée : lots d'événements ponctuels ou réguliers (festivals, JPO...).</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Stands et ateliers sur Campus Rurequiel, Toulouse Business School rentrée universitaire 2019-2020. Organisation d'un festival à La Cartoucherie (fin juin 2019).</p>	<p>862,98€</p>	<p>862,98€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>
<p>Projet 17</p> <p>Association La tri sera top</p> <p>Juliette Savant (M1 NES)</p>	<p>Ressourçerie du campus (solidarité, environnement)</p>	<p><b>Objectif :</b> Réduire les déchets en donnant une nouvelle vie aux objets destinés à être jetés. Permettre aux étudiants d'équiper leurs logements à faible coût. Proposer des ateliers de réparation et création à base de récup', réduire les déchets sauvages, notamment en période de démantèlement étudiant.</p> <p><b>Description :</b> Cette ressourçerie cherche à réduire les déchets sur le campus UT2J, grâce au réemploi et à la réutilisation, afin de donner une nouvelle vie aux objets destinés à être jetés. Pour cela ils collectent, valorisent et revendent à petits prix tous types de biens (meubles, électroménager, textiles, vaisselle,...) pour qu'ils puissent resservir aux nouveaux étudiants. Les ateliers de réparation et fabrication à base de récup' ont pour objectif le partage de savoir-faire et le changement des modes de consommation. Cela permet également de faciliter les conditions de vie étudiante, notamment en terme de précarité financière et d'automatisation.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Outils vélo, atelier couture, outils bureau.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Ateliers dans le local mis à disposition à côté de la MDR trois jours par semaine. Ateliers mis en place entre midi et deux sur des stands sous la Canopée : lots d'événements ponctuels ou réguliers (festivals, JPO...).</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Stands et ateliers sur Campus Rurequiel, Toulouse Business School rentrée universitaire 2019-2020. Organisation d'un festival à La Cartoucherie (fin juin 2019).</p>	<p>2 457,00€</p>	<p>2 457,00€</p>	<p>Audition en Commission en Plénière.</p>

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 54-2019-CFVU  
PORTANT SUR LA REPARTITION DES FONDS CVEC**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1 et L.841-5,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

**Délibère**

**Article unique :**

La répartition des fonds CVEC selon l'annexe jointe est approuvée.  
**(30 POUR)**

**Délibération adoptée à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

	Montant 2018	Minimum en %	Minimum en euros	Existant 2019	Proposition commission CVEC 2019
Politique sociale	8	15	6		9,5
Projets étudiants	8	15	6		9,5
Action culturelle	-	-	-		1,5
Action sportive	12 (optionnels)	-	-		8,61
(santé et médecine préventive) SIMPPS	5,1	15	6	6,10	6,89
Autres, projets transversaux					
TOTAL					41



**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 55-2019-CFVU  
PORTANT SUR LES MODIFICATIONS DE PRISE EN CHARGE DES AIDES SOCIALES FSDIE**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article 1 :**

La modification de la prise en charge actuelle de 50 % du montant du dispositif de l'aide à l'obtention du P.S.C.1 proposée à 100 % du montant dans la limite d'un plafond de 100 € par étudiant avec prise d'effet rétroactif au 01/09/2018 est approuvée. Le dispositif est élargi aux sessions de recyclage du PSC1.

**30 POUR**

**Article 2 :**

Le montant de la prise en charge en restauration collective au titre du dispositif de l'aide alimentaire des étudiants des sites délocalisés proposé à 100 % dans la limite d'un plafond de 10 € par repas, et sous réserve de présentation d'une facture détaillée au nom exclusif de l'étudiant est approuvé.

**30 POUR**

**Article 3 :**

Le montant de prise en charge au titre du dispositif de l'aide aux frais de transport (trajet domicile et lieu d'études) pour les étudiants des sites délocalisés proposé à 100 %, et sous réserve de présentation d'une facture détaillée au nom exclusif de l'étudiant est approuvé.

**30 POUR**

**Article 4 :**

La modification de la prise en charge actuelle de 200 € par étudiant du dispositif coup de pouce santé proposé à un plafond de mille cinq cent euros (1 500 €) par an et par étudiant sur le reste à charge à payer avec prise d'effet rétroactif au 01/09/18 est approuvé. Lorsque la demande est réalisée sur devis, le versement est réalisé à 50 % du montant et le complément est réalisé sur présentation de la facture détaillée au nom exclusif de l'étudiant.

**30 POUR**

**Délibération adoptée à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin





**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 56-2019-CFVU  
PORTANT SUR LA FICHE DE CADRAGE DES MISSIONS DE LA DIRECTION DES ETUDES**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

**Délibère**

**Article unique :**

La fiche de cadrage des missions de la direction des études en annexe est rejetée.  
**(4 Abstentions, 12 contre, 5 pour)**

**Délibération rejetée à la majorité absolue des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

Toulouse, le 9 mai 2019

## Note sur la direction d'études/des études et les dispositifs d'accompagnement à l'UT2J

### 1. Contexte

L'article 5 de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 fixe les missions de la direction des études.

« Elle est chargée :

- 1° D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;
- 2° De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;
- 3° De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs[/trices] d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université. En particulier, afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, ils[/elles] exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation.

Les modalités de désignation des directeurs[/trices] d'études comme la définition de leur périmètre d'action sont définies par les établissements. »

### 2. Premiers constats

La direction des études est plus difficile à mettre en œuvre, telle que prévue dans l'arrêté, lorsque les effectifs sont conséquents. Sous différentes formes, de manières formelle et/ou informelle, l'accompagnement existe toutefois déjà dans les actions menées dans plusieurs départements, UFR, écoles et instituts, et services de l'UT2J, à différents moments - en amont et tout au long - du parcours des publics en formation (étudiant·e·s, stagiaires...). Il est mis en œuvre par différent·e·s acteurs/trices des services et des composantes pédagogiques (enseignant·e·s, enseignant·e·s-chercheur/euse·s, personnels BIATSS, étudiant·e·s). En voici quelques exemples : accompagnement des publics sur le campus à la rentrée universitaire, tutorat disciplinaire, tutorat d'encadrement, dispositifs de remédiation et de remise à niveau, conseils d'orientation et/ou de réorientation, enseignants-référents, phoning auprès des publics présentant des risques de décrochage, enseignements dédiés à l'accompagnement de construction de projets et à la recherche de stages, plateforme en ligne d'offre de stages, ateliers d'aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, accompagnement à l'auto-entrepreneuriat des étudiant·e·s...

Le constat est que les dispositifs d'accompagnement existent, mais peuvent être méconnus, *notamment*, mais pas uniquement, des publics qu'ils visent. De même, plusieurs acteurs/trices participent à l'accompagnement des publics en formation, mais méconnaissent les actions menées par d'autres acteurs/trices, dans une autre composante ou un autre service.

Enfin, les services impliqués dans l'accompagnement sont souvent à la recherche d'interlocuteurs/trices auprès d'une composante.

La mise en place de la direction d'études vise donc

- à renforcer et à rendre visibles/lisibles les dispositifs existants à tou·te·s les acteurs/trices impliqué·e·s et ciblé·e·s ;
- à coordonner les acteurs/trices des dispositifs existants.

### **3. Missions de la Direction des études au sein de l'établissement**

Au niveau de sa composante, les missions de la direction des études sont les suivantes :

- si cela n'a pas déjà été fait au niveau de la composante, la mission de la direction d'étude commence par la mise en place d'un bilan des dispositifs d'accompagnement existants, et leur appréciation<sup>1</sup> ;
- en concertation avec les directions des études des autres composantes, la direction des études mène des actions pour rendre visibles les dispositifs d'accompagnement de sa composante, avec les services et acteurs/trices concernés,
- chaque année, elle coordonne les dispositifs d'accompagnement des publics en formation, et en fait un bilan qu'elle partage avec les directions d'études des autres composantes et les services et acteurs/trices concernés,
- elle est associée à l'intégration des dispositifs d'accompagnement de l'offre de formation en Licence,
- elle participe activement à la concertation des DP/DA,
- avec les acteurs/trices impliqué·e·s (e.g. SCIUO-IP, SCD, Service Communication...), elle coordonne, au niveau de sa composante, les actions relatives aux projets Bac-3/+3, y compris dans la communication des informations sur les formations (Infosup, JPO, sensibilisation dans les lycées...),
- elle participe à l'élaboration du contrat pédagogique pour la réussite des publics en formation avec les services et acteurs/trices concernés,
- en concertation avec les directions des études des autres composantes, et les directions de départements et de composantes, elle accompagne la mise en place de dispositifs d'accompagnement,
- aux côtés des formations et des services impliqués et compétents, elle est l'interlocuteur/trice des dispositifs d'évaluation des enseignements, menés par l'OVE,
- elle participe aux réunions annuelles de concertation des directions d'études des composantes.

Pour toutes ces missions, la Direction des études rend compte régulièrement de ses travaux aux conseils et aux commissions compétentes, à l'échelle de la composante et de l'établissement.

### **4. Position de la Direction des études au sein de l'établissement**

La Direction des études est composée d'un ou plusieurs enseignant·e·(s)-chercheur·euse·(s) ou enseignant·e·(s) de la composante.

La Direction des études peut faire partie de l'équipe de Direction de l'UFR, Institut ou École. Sa composition est nommée sur avis du Conseil de la composante. La composition de la direction des études est déterminée par la composante.

---

<sup>1</sup> Accompagnée de la chargée de mission « Accompagnement des publics en formation » (pendant la durée de sa charge de mission, 2019-2021), et l'OVE, la direction des études participe aux dispositifs d'évaluation des dispositifs, par les publics ciblés et par ceux/celles qui les mettent en œuvre.

La direction des études ne se substitue aucunement aux directions de départements, ni à aucune des fonctions internes aux départements ou composantes ou des services déjà impliqués dans l'accompagnement des publics en formation.

La Direction des études travaille en collaboration, étroite et intelligente, avec les Directions de Département et responsables de formation.

Elle peut représenter la Direction de l'UFR, Institut ou École à sa demande auprès de la Vice-présidence CFVU et dans les différentes instances centrales liées à la Formation (Commission SOFI, Bureau CFVU, CFVU, Cac plénier).

## **5. Calendrier**

Les directions des études, telles que prévues dans le présent document, sont mises en place, pour expérimentation, de la rentrée universitaire 2019 à la rentrée universitaire 2021.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, la direction des études sera formellement établie pour mise en place pérenne à la rentrée universitaire 2021.

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 11 juin 2019**

**DELIBERATION N° 57-2019-CFVU  
PORTANT SUR DES PRINCIPES DE REPARTITION DE LA DIRECTION DES ETUDES**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6, L712-1  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

**Délibère**

**Article unique :**

Le principe de répartition budgétaire de la direction des études en annexe est rejeté.  
**(4 Abstentions, 12 contre, 5 pour)**

**Délibération rejetée à la majorité absolue des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 11 juin 2019

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

## Principes de répartition budgétaire pour la direction d'études

Les crédits qui nous ont été notifiés pour la direction d'études s'élèvent à 1900 Heures de TD (unités de référentiel).

Nous proposons de les répartir selon les principes suivants :

- Attribuer des financements limités à 48 HTD au maximum par enseignant (afin de ne pas dépeupler les salles de cours et de répartir largement ces crédits)
- Attribuer au moins une charge par composante pour la coordination de l'accompagnement (en lien direct avec la direction de la composante et en dialogue avec SOFI)
- Attribuer un socle minimal de 96h pour la direction d'études à toutes les composantes qui accueillent des publics en licence, autrement dit au moins deux forfaits de 48h pour la direction d'étude au minimum par composante (afin de ne pas pénaliser les composantes qui accueillent peu d'étudiant-e-s mais font un accompagnement très individualisé) pour un total de 960hETD pour les 10 composantes concernées.
- Ajouter à ce forfait un nombre d'heures dépendant cette fois des effectifs afin de répartir les 940 heures restantes.

Deux scénarios ont été étudiés. Le premier répartissait ces 940 heures en fonction du nombre d'inscrits dans un parcours de Licence, Licence Pro ou DUT qui relève de la composante. Mais ce procédé de répartition peut sous-estimer les accompagnements mis en œuvre dans les composantes qui accueillent de très larges effectifs dans des UE comme le C2I ou le LANSAD. Nous proposons donc, pour les UFR seulement, une répartition des heures selon un calcul qui prend en compte tous les inscrits UE de niveau Licence<sup>1</sup>. Ce scénario est également considéré comme plus juste et donc préférable par les directeurs et directrices de composante.

Le Tableau 1 synthétise la répartition proposée selon les deux scénarios et se lit comme suit :

- La première colonne désigne les composantes accueillant des effectifs étudiants en licence.
- La seconde colonne désigne les effectifs étudiants pour chacun de ces ECI (École, Composante, Institut) de 2018-2019.
- La troisième colonne renseigne le nombre d'inscrits UE de Licence (pour les UFR).
- La quatrième colonne rappelle la part fixe attribuée à chaque composante (960 heures).
- La cinquième colonne désigne la répartition des 940 heures restantes - selon les 2 scénarios pour les UFR.
- La sixième colonne indique le total des heures attribuées aux composantes (part fixe de 96 heures + répartition proportionnelle) - selon les deux scénarios pour les UFR.

---

<sup>1</sup> Pour les écoles et instituts, nous avons conservé la répartition initiale pour deux raisons : la 1<sup>ère</sup> est qu'elles n'accueillent pas d'étudiants provenant d'autres composantes, la seconde est qu'il n'y a pas de modélisation UE dans Apogée pour les IUT.

Tableau 1 : Répartition des heures de direction des études par ECI

UFR, ECI	Effectif étudiant par ECI	Effectifs UE	Part fixe	Part proportionnelle		TOTAL référentiel Direction des études	
<b>Ecole et Instituts</b>				<i>Calcul sur les inscrits L, LP, DUT</i>		<i>Calcul sur les inscrits L, LP, DUT</i>	
ENSAV	47	/	96	2		98	
ISCID	131	/	96	6		102	
IUT Figeac	415	/	96	20		116	
ISTHIA	564	/	96	27		123	
IUT Blagnac	655	/	96	32		128	
				<i>Calcul sur les inscrits L, LP, DUT</i>	<i>Calcul sur les inscrits UE</i>	<i>Calcul sur les inscrits L, LP, DUT</i>	<i>Calcul sur les inscrits UE</i>
<b>UFR</b>							
LPMasc	2455	26224	96	120	108	216	204
HAA	2869	28287	96	140	116	236	212
Psychologie	3726	39418	96	181	162	277	258
SES	3932	55361	96	191	228	287	324
LLCE	4511	57745	96	220	238	316	334
				960		940	1332
							1900